



Conditions de participation – Concours photo #equipedecurlingpopulaire

- 1) **Organisateur:** Le concours photo sur Instagram et Facebook est organisé par **SWISSCURLING** dans le cadre du projet Trophée de curling populaire.
- 2) **Droit de participation:** Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans révolus. La participation des employés de l'organisateur ainsi que de toutes les personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre de la campagne est exclue. Une même personne ne peut gagner qu'une seule fois. En cas de violation des conditions de participation **SWISSCURLING** est en droit d'exclure du concours la personne concernée ou de lui refuser ultérieurement les gains. Les participants dont les paramètres de confidentialité sur Instagram (compte) ou sur Facebook (publication) ne sont pas en mode «Public» sont exclus du concours.
- 3) **Reconnaissance des conditions de participation:** Les participants confirment accepter les conditions de participation.
- 4) **Règles et déroulement du concours photo:** Le concours photo dure du 01.10.2018 à 00h00 au 31.03.2019 à 23h59. La participation au concours photo implique le respect des conditions suivantes:
Publier une photo
 - sur Instagram, sur un compte public ou
 - sur Facebook, sous forme de publication publique
 - en utilisant le hashtag #equipedecurlingpopulaire
 - après avoir cliqué «j'aime la Page»/liké Plauschcurling Trophy ou s'y être abonné (Instagram: @PlauschcurlingTrophy, Facebook: @PlauschcurlingTrophy)
 - sur laquelle un lien évident avec le curling populaire est visible.
 - sur laquelle la personne qui participe au concours est reconnaissable.
- 5) **Détermination des gagnants:** Un jury constitué de représentants de **SWISSCURLING** et des sponsors des prix choisira les photos gagnantes jusqu'à la mi-avril.
- 6) **Notification aux gagnants:** Les gagnants seront directement priés, par message privé sur Instagram ou Facebook, de prendre contact avec **SWISSCURLING**. Les gagnants auront 3 jours pour répondre suite au premier contact et accepter le prix. **SWISSCURLING** se réserve le droit de disqualifier le gagnant qui ne répondrait pas dans ce délai de 3 jours. Le prix peut alors être remis à un autre gagnant qui sera choisi comme mentionné plus haut. Les prix sont remis par voie postale ou par courriel. Le prix ne peut pas être payé en espèces, ni échangé ni transmis à une autre personne.
- 7) **Annonce des gagnants:** Les gagnants seront annoncés via les comptes Instagram et Facebook de Trophée de curling populaire, par **SWISSCURLING** sur son site www.curling.ch/curlingpopulaire et, le cas échéant, dans une newsletter ou par le biais des réseaux de communication des sponsors des prix.
- 8) **Responsabilité:** La remise des prix libère **SWISSCURLING** de toute obligation. Elle décline toute responsabilité en cas de défauts juridiques ou matériels du prix, de perte du prix lors de son expédition ou en matière de disponibilité de l'offre. **SWISSCURLING** ne sera soumise à aucune obligation ou responsabilité à l'égard des participants exclus ou refusés en vertu de l'application des conditions de participation.
- 9) **Droit à l'image:** La personne qui participe au concours confirme qu'elle a pris la photo elle-même ou qu'elle a mandaté quelqu'un pour le faire et qu'elle détient tous les droits afférents à la photo qu'elle publie.



10) **Protection des données:** Les données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre du jeu-concours, à savoir pour envoyer les prix et pour annoncer les gagnants (cf. point 7).

11) **Décharge de Instagram:** Le présent jeu-concours n'a aucun lien avec Instagram et n'est en aucune façon sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram. Aucun contenu publié dans le cadre de cette action ne relève de la responsabilité de Instagram. Nous dégageons Instagram de toute action engagée par un tiers en lien avec le présent jeu-concours.

12) **Décharge de Facebook:** Le présent jeu-concours n'a aucun lien avec Facebook et n'est en aucune façon sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook. Aucun contenu publié dans le cadre de cette action ne relève de la responsabilité de Facebook. Nous dégageons Facebook de toute action engagée par un tiers en lien avec le présent jeu-concours.

13) **Divers:** **SWISSCURLING** est en droit, à tout moment, de modifier les conditions de participation ou les prix. **SWISSCURLING** se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de suspendre sans préavis le jeu-concours si des motifs importants le justifient. Ce droit peut être exercé en particulier si le jeu-concours ne peut pas se dérouler comme prévu pour des raisons techniques ou juridiques.

SWISSCURLING se réserve le droit d'exclure certaines personnes de la participation pour des motifs valables tels que le non-respect des conditions de participation, etc. Dans de tels cas,

SWISSCURLING se réserve également le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Si les conditions d'exclusion sont réunies, les gagnants peuvent perdre rétroactivement le bénéfice de leur prix ou se voir dans l'obligation de le restituer.

Si l'exclusion repose sur des motifs valables, la personne ne peut faire valoir aucune prétention à l'égard de **SWISSCURLING**.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions de participation s'avèrent invalides ou inapplicables, la validité des autres dispositions reste inchangée. Les dispositions nulles ou non exécutoires doivent être remplacées par des dispositions valables et exécutoires dont les effets se rapprochent au plus près des objectifs des dispositions invalides.

14) Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de ce concours. Tout recours juridique est exclu.